

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1075**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Cession, à la ville de Lyon, d'un tènement immobilier situé 56, rue Lieutenant Colonel Girard

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1075**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Cession, à la ville de Lyon, d'un tènement immobilier situé 56, rue Lieutenant Colonel Girard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine a préempté, pour le compte de la ville de Lyon, l'immeuble situé 56, rue Lieutenant Colonel Girard à Lyon 7°.

Il s'agit d'un bâtiment à usage d'habitation comprenant 4 logements répartis sur 2 niveaux, édifié sur une parcelle de terrain d'une superficie de 761 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 6 de la section BY.

Conformément au projet de promesse d'achat qui est présenté au Bureau, la ville de Lyon préfinance cette acquisition et s'engage à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé libre, au prix de 675 000 € et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La ville de Lyon aura la jouissance du bien à compter du jour où la Communauté urbaine entrera elle-même en jouissance, à savoir le jour du paiement du prix d'acquisition par cette dernière ;

Vu ledit projet de promesse d'achat ;

DECIDE**1° - Approuve :**

- a) - la cession, à la ville de Lyon, de l'immeuble situé 56, rue Lieutenant Colonel Girard à Lyon 7°,
- b) - le projet de promesse d'achat susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à signer la promesse d'achat définitive ainsi que tous les actes à intervenir.

3° - Le montant de cette cession, soit 675 000 € fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1205.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.